



Plainte pour escroquerie pour la valeur de 3000 euro

Par **basam**, le **04/08/2008** à **11:50**

J'AI ETE ESCROQUE PAR UNE PERSONNE EN 2005
EN ME FAISONS CROIRE QUE JE PEUX AVOIR UN TITRE DE SEJOUR REGULIER PAR LA PREFECTURE....EN DONNANT 9000 EURO ET DES PIECES JUSTIFICATIVES COMME ACTE DE NAISSANCE ,visas ,PHOTOCOPIE DE MON PASSEPORT....ETC JE SORTIRAI DE LA CLANDESTINITE.
DONC J'AI FOURNI LE NECESSAIRE AVEC 3000 EURO AVANCE ET QUAND J'AURAI MON TITRE DE SEJOUR JE RAMENE LE RESTE DE L'ARGENT PENDANT 2 ANS....
ET DEPUIS 2005 A CE JOURS J'AI PLUS DE NOUVELLE ,IL A CHANGE SON NUMERO DE TEL ET JE LE TROUVE PLUS JUSQU'AU JOUR OU UNE PERSONNE M'INFORME QU'IL TRAVAILLE DANS UN ENDROIT QUE JE CONNAIT....
CE QUE JE VOUS DEMANDE QUEL RECOURS JE PEUX FAIRE CONTRE CETTE PERSONNE POUR AVOIR MON ARGENT SACHANT QU'IL POSSEDE PAS DE TITRE DE SEJOURS ..
POURRAIS-JE PORTER PLAINTES CONTRE LUI POUR ESQUEROCORIE OU BIEN QUELLE IL Y'A UNE AUTRE PISTE ENVISAGEABLE QUE JE PEUT PARCOURIR POUR AVOIR LE REMBOUSEMENT DE MES 3000 EURO.
MERCI DE VOTRE COMPREHENSION
N.B:JE SUIS ACTUELLEMENT EN SITUATION REGULIAIRE
MERCI DE ME CONTACTER AU 06 22 63 72 19
OU PAR MAIL:sakbassam@yahoo.fr

Par **laurence28**, le **04/08/2008** à **15:49**

salut basam
je pense que tu peux porter plainte s'il y a un reçu certifiant qu'il avait bien perçu la somme de 3000 mille euro .car comme tu sais sans preuve la justice ne peut rien.
je voudrais savoir comment as-tu eu ta régularisation. si je pose cette question c'est parce que ,

en ce moment je suis en situation irreguliere si tu veux connaitre entre dans la discussion de(peut on refuser le renouvellement de titre de séjour)peux ton ton histoire aidera les autres à suivre une bonne demarche. merci et courage

Par **gloran**, le **05/08/2008** à **00:12**

En gros, vous nous demandez d'aider un étranger clandestin ? C'est ici un forum juridique, donc l'idée à la base est de respecter un minimum la loi. Respecter la loi, ça signifie dans votre cas, vous faire reconduire à la frontière.rnrnDon't acte.

Par **laurence28**, le **05/08/2008** à **11:10**

gloran si je peux me permettre je ne demande pas à qui que ce soit d'aider un étranger clandestin. dans ce forum, la majorité ont des problèmes de renouvellement de titre de séjour alors s'il y a une personne qui soit passée par là et qui peut apporter son expérience au autre, pourquoi pas le partager.rnet si vous avez quelque chose contre les étrangers qui ont des soucis de renouvellement ou clandestin comme vous le dites, laissez moi vous dire que vous n'avez pas le droit de juger qui que se soit

Par **Tisuisse**, le **05/08/2008** à **13:26**

A laurence28,rnrnJe comprends votre position mais la loi est formelle : le forum ne peut pas venir en aide à des gens qui vivent dans la clandestinité sans se faire accuser "d'aide au maintien de clandestin sur le sol français".rnrnIci, nous sommes sur un forum juridique et uniquement juridique.rnrnJe vous invite donc à vous rapprocher d'associations dont c'est le but.

Par **gloran**, le **05/08/2008** à **15:31**

Je ne pense pas que la majorité des personnes fréquentant le forum aient des problèmes de titre de séjour. Par exemple, étant français dans mon pays, je n'ai pas ce problème. Il y a aussi beaucoup d'étrangers en situation parfaitement régulière : touristes, expatriés. Donc, la catégorie de population dont il est question ici représente plutôt à mon sens non seulement une minorité de "forumeurs", mais une infime minorité. rnrnEn ce qui me concerne, je n'ai rien contre les étrangers en cours de renouvellement de leur carte de séjours, comme par exemple les cadres supérieurs d'entreprises étrangères travaillant en France. J'ai moi-même été dans ce cas au Danemark, pays qui, croyez m'en, n'a strictement rien à voir quant à la protection de son sol national contre les clandestins (pays très protecteur, mais dans lequel vous pouvez faire tous vos entretiens avec l'administration en français, pourvu que l'on respecte les règles et que l'on prenne rendez-vous). Par contre, effectivement et comme vous l'avez deviné, je ne suis pas spécialement fan des clandestins en situation irrégulière et là-dessus je soutiens plus que largement les politiques actuelles (même un tantouillet presque

trop laxistes pour moi).
En conclusion, ne mélangeons pas étrangers, et clandestins.

Par **Berni F**, le **11/08/2008** à **14:50**

je pense que vous pouvez déposer une plainte, mais je suppose que vous ne disposez d'aucune preuve et avez probablement réglé la somme espèce...
à mon avis vous ne récupérez pas cette somme par ce moyen et tout au plus réussirez à faire surveiller l'escroc.
je ne pense pas qu'il y ai dans cette histoire quelque chose de grave qui puisse vous être reproché, mais dans le doute... et vu les perspective que vous ouvriais une telle action... je ne ferais rien à votre place.
edit : pour réagir à ce qui est dit dans ce fil, ce monsieur demande si il peut se plaindre d'une escroquerie, il ne vous demande pas de lui donner des faux papiers ni de le cacher ! il s'agit bien d'une question d'ordre juridique et rien d'autre.

Par **gloran**, le **11/08/2008** à **20:50**

"Nemo auditur propriam turpitudinem allegans" :
Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude.